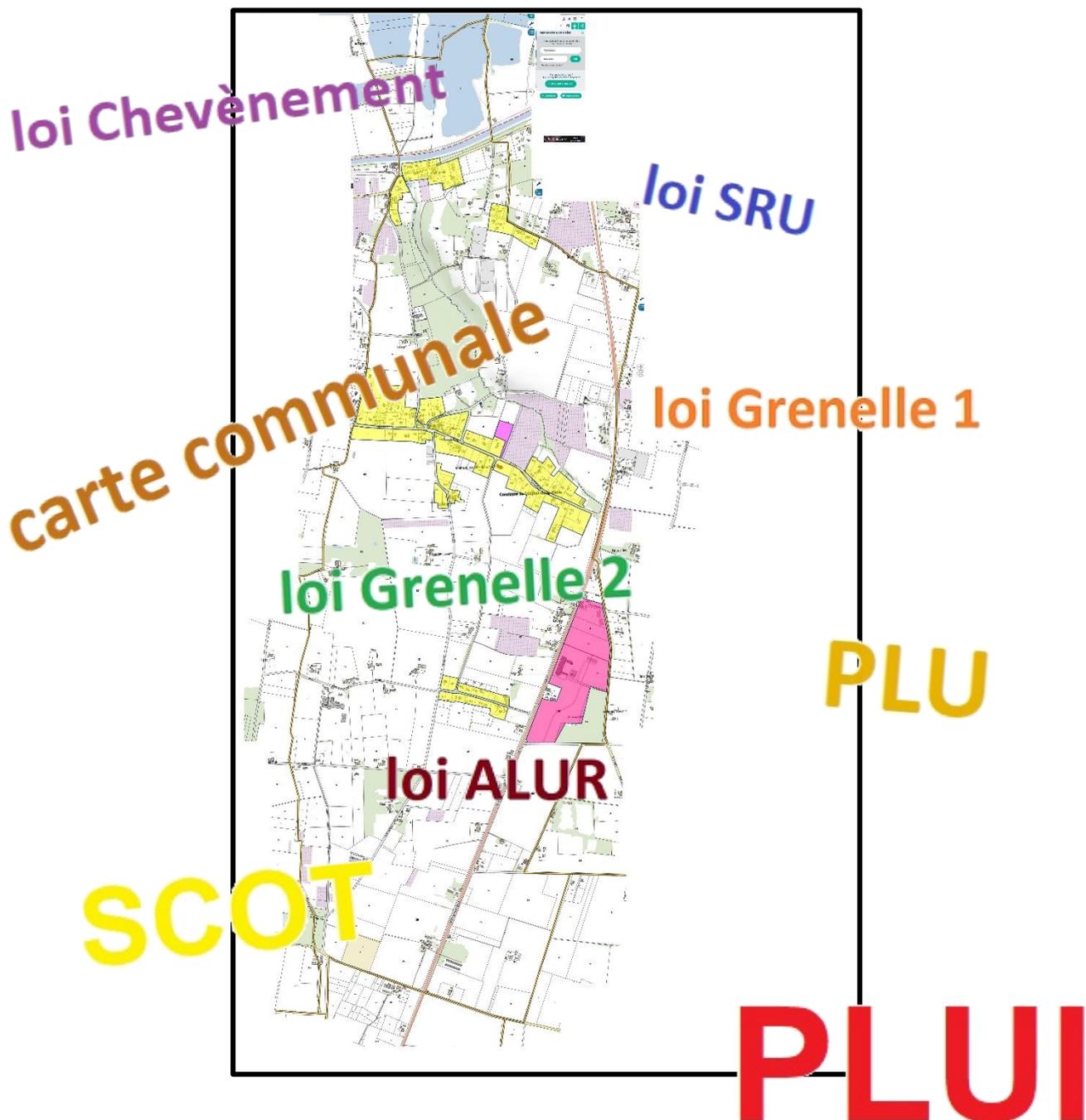


BULLETIN MUNICIPAL



JUILLET 2021

Retrouvez votre bulletin municipal sur www.loupiacdelareole.fr

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux de voirie 2021 :

Pour mémoire : la gestion de la voirie communale est :

- soit déléguée à la Communauté de Communes, (lorsque la route relie deux départementales, ou est mitoyenne entre deux communes).
- soit assurée directement par la commune pour les autres voies.

Les travaux en cours ou à venir en 2021 sur notre commune concernent ces deux types de voirie :

Voirie communautaire :

VC 2 (du lavoir) : création de bordures caniveaux collectrices des eaux de ruissellement et réfection du revêtement.

VC 7 et VC 4 (au bois Majou) : réfection des fossés.

VC 4 : entrée de bourg : revêtement en béton bitumineux.

Voirie communale :



VC 5 : (Haliés/Bois Majou du CD 9 à la VC 4) : réfection du revêtement et curage du fossé côté Bois Majou. Ce fossé tributaire de ses exutoires naturels que sont à l'Est le fossé du CD 9 (département) et à l'Ouest le fossé du CR d'Ezward (communal) a montré ses limites de capacité d'évacuation lors des périodes de pluies importantes et persistantes.

La topographie des lieux ne peut bien sûr pas être modifiée ; toutefois afin d'étudier les autres causes possibles, et leurs solutions éventuelles, le prestataire fera un relevé altimétrique des différents ouvrages situés sur ce fossé.



Ouverture d'une permanence du CCAS de Loupiac



Depuis le 6 avril, et chaque premier mardi du mois, une permanence est tenue, à la Mairie de Loupiac de la Réole, de 15h à 18h30.

Le CCAS de Loupiac de la Réole est le Centre Communal d'Action Sociale du village. C'est un organisme indépendant de la mairie groupant élus et habitants de la commune, et dont la mission est de maintenir du lien social en luttant contre l'exclusion, en accompagnant et soutenant les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi que les jeunes et les familles en difficultés.

Ses missions :

- Informer et guider les habitants en situation de fragilité
- Aider dans les démarches pour des aides sociales ou démarches administratives
- Intervenir dans les situations d'urgence.

En **cas d'urgence**, contacter Patricia WOLF au 06 22 45 17 28

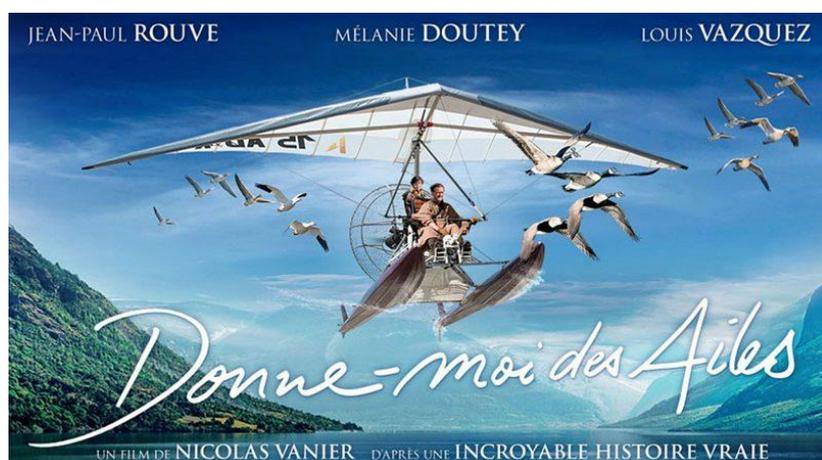
Recherche de 2 contrats civiques d'octobre 2021 à juillet 2022



L'école de Fontet est à la recherche de 2 personnes dynamiques et motivées, âgées de 18 à 25 ans, pour effectuer un service civique de 10 mois pour l'année scolaire prochaine (d'octobre 2021 à juillet 2022) ; ses missions seront de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire. Si vous êtes intéressé(e), veuillez consulter l'offre publiée par les services académiques sur le [site de l'agence du service civique](#).

ANIMATION A VENIR

Cinéma en plein air, vendredi 30 juillet à Loupiac



Le film *Donne-moi des ailes* va être projeté en plein air vendredi soir 30 juillet sur le pré situé en face de la salle des fêtes de Loupiac.

Ce film raconte l'histoire touchante et fabuleuse d'une belle aventure humaine dans des paysages majestueux, une très belle histoire pour tous publics

Entrée gratuite sur présentation du PASS SANITAIRE

Accueil dès 19 h 30 avec possibilité d'une restauration rapide sur place. Le pop-corn sera de la fête. Prévoir plaids et couvertures pour lutter contre l'agressivité des bottes de paille qui serviront de siège, et se protéger de la fraîcheur.

Animation organisée par le Comité des fêtes en partenariat avec les cinémas REX de la Réole et EDEN de Monségur.

L'ETAT CIVIL

| | | |
|------------------|------------|---|
| Naissance | 04 février | D'EHNEZEL GIRARD DE LANGLADE Maxime, Etienne, Ziggy |
| Mariage | 19 juin | FLORES Jean-Baptiste et LABECOT Gwenaelle Nathanaelle |
| Décès | 17 avril | DUPEYRON François 73 ans Padouen Nord |

Vers un nouvel urbanisme pour nos communes

Le 3 juin 2021 le conseil communautaire rassemblant les représentants des 41 communes de notre Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est réuni à Loupiac et a arrêté un **projet de PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Ce texte, s'il est validé par la majorité qualifiée des 41 communes de la Communauté des Communes, définira pour dix ans les nouvelles modalités de construction sur notre territoire.

Ce document vient conclure un travail de réflexion mené depuis plus de huit ans, d'abord au sein du **SCOT** du grand Sud Gironde (Schéma de COhérence Territorial) qui englobe un territoire allant du Bazadais à Podensac et Sauveterre en passant par le Langonnais et le Réolais ; puis du PLUI de notre seule communauté de communes du Réolais en Sud Gironde.

Ce travail s'appuie sur des données démographiques, la consultation des services de l'État, DDTM, INAO, du Département, des gestionnaires de réseaux, la contribution des élus des communes sous forme de réunions thématiques **dans un objectif de co-construction du document** et de la consultation des habitants à travers des réunions publiques et des registres mis à disposition dans les mairies.

Le SCOT est un document d'urbanisme et un outil stratégique à l'échelle du Grand Sud Gironde. Il définit les orientations en matière d'aménagement du territoire pour 20 ans (plutôt 15 en réalité).

C'est le cadre de référence pour

- **l'organisation de l'espace** : préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières
- **l'urbanisme** : réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation)
- **l'habitat** : améliorer les performances énergétiques
- **la mobilité** : diminuer (et non plus seulement « maîtriser ») les obligations de déplacement
- **l'aménagement commercial** : équilibrer la répartition territoriale des commerces et services
- **l'environnement** : renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (notamment via la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques)
- **la lutte contre le changement climatique** : réduire les émissions de gaz à effet de serre...

Dans les grandes lignes, le SCOT prévoit :

- ▶ L'arrivée de 20 000 nouveaux habitants à l'horizon 2035
- ▶ Un besoin de 10750 logements nouveaux
- ▶ Une diminution de 45 % de la consommation des espaces agricoles
- ▶ La lutte contre la vacance des logements existants
- ▶ Une armature territoriale en 4 strates : Pôles (Bazas, La Réole, Langon...) Pôles relais, bourgs de moindre importance (Auros, Monségur...) Pôles de proximité (villages dotés de services (Savignac, Fontet, Loupiac ...) puis communes rurales,

Le PLUI de notre communauté de Communes s'inscrit dans le cadre du SCOT, il en est la déclinaison sectorielle, il devra être compatible avec ses orientations.

Quatre objectifs principaux se retrouvent dans le PLUI :

- Densifier les zones urbaines des villes et des bourgs en définissant « une enveloppe urbaine »
- Reconquérir les logements vacants
- Lutter contre l'étalement urbain
- Préserver les espaces naturels et agricoles

Pour notre commune, notre classement en Pôle de proximité nous autorise, pour les dix ans à venir, à la création de 20 nouvelles maisons.

La commune avait ciblé une extension du bourg vers le Sud, de part et d'autre de la VC4 de manière à relier le hameau d'Ezmard. Mais la problématique des zones humides, arrivée en toute fin de procédure avec des conclusions très strictes dans son application (pas de construction sur un terrain relevant des traces d'humidité (hydromorphie), a exclu ces parcelles, ce qui a amené à proposer une extension du bourg vers le Nord (sortie du bourg vers l'église, côté gauche).

Un autre volet important du PLUI comprend **les changements de destination**, transformation en logement d'un ancien bâtiment agricole, séchoir, grange.

Le cabinet d'urbanisme chargé de l'étude a listé un certain nombre de ces bâtiments suivant des critères bien précis.

En l'état actuel du projet, que pourra-t-on faire ?

- Dans l'enveloppe urbaine du bourg (voir carte) constructions autorisées.
- Dans la zone naturelle : pas de construction
- Dans la zone à habitat isolé : possibilité d'agrandissement de l'habitation de 30 %
- Dans une ferme dotée d'une dépendance, grange, étable, chai, ... : possibilité d'aménager toute la surface en habitation mais interdiction de créer un deuxième logement, sauf à but économique ou commercial (gîte, activité artisanale...) Mais priorité demeure à la poursuite de l'activité agricole.
- Dans un ancien séchoir, suivant certaines conditions (état général, présence des réseaux, distance suffisante d'habitation existants...) : possibilité d'aménager une habitation.

Cependant dans ces deux derniers cas de figure, **le projet sera soumis à l'avis de la CDPENAF** (commission départementale pour la protection des espaces naturels et forestiers)

A l'issue de la consultation des conseils municipaux, **une enquête publique sera diligentée**, les personnes qui le souhaiteront pourront rencontrer le commissaire enquêteur et faire leurs observations. Pour l'instant le calendrier n'est pas connu.

Il faudra ensuite attendre la validation du préfet pour rendre le document exécutoire.

Que se passe-t-il en attendant ?

- Si un projet d'urbanisme parvient aux mairies, s'il est dans la future enveloppe urbaine **et** dans l'ancienne carte communale, le projet suit son cours.
- Si le projet n'est que dans l'un des deux documents, il y a sursis à statuer, donc attente du document définitif.

Il s'agit d'un lourd document, important pour nos communes, parce qu'il a été longuement concerté, il a réuni un vote unanime du Conseil Communautaire.

On voit bien cependant, ne serait-ce qu'à Loupiac, que la pandémie a accéléré l'attrait des campagnes pour une partie de la population et qu'au moins un des objectifs est déjà atteint, celui qui concerne la reprise de l'habitat ancien existant.

C'était au début de la réflexion, il y a huit ans, difficilement envisageable.

Si la tendance à l'exode urbain se poursuivait, sans doute faudra-t-il avant les dix ans prévus retravailler l'ouvrage. C'est assez intéressant à observer, pratiquement cinquante ans après l'exode rural qu'ont vécu nos communes. C'est toutefois, malgré des réticences, une problématique plus intéressante.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 FEVRIER 2021

Excusés : C. BIELLMANN - G. GAY

Secrétaire de séance : M. LATRILLE

En préambule, le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le sujet suivant : Convention avec le SIPHEM. Le conseil donne son accord.

Approbation du compte rendu de la réunion du 22 Décembre 2020 : ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

Projet de Logement d'Urgence : Le conseil municipal poursuit sa réflexion sur les travaux de rénovation intérieure de l'ancien presbytère, et des possibilités d'aménager dans cet immeuble, deux, voire trois volumes distincts : un logement de type T2 ou T3, un logement d'urgence, et une halte jacquaire.

Afin de compléter le niveau d'information du conseil sur les logements d'urgence, E. Gil a invité Stéphane DENOYELLE, Vice-Président de la CdC en charge du développement social ; ce dernier est accompagné de Nicolas MONNEREAU, Directeur Général Adjoint de la CdC en charge des Services à la population.

Les intervenants, après avoir présenté le cadre général de ce type de logement, en ont détaillé les modalités de fonctionnement et fait part de l'expérience vécue dans ce domaine sur les communes de Saint Pierre d'Aurillac et de Saint Maixant.

Il ressort de leur présentation et des échanges avec le conseil municipal :

- Le besoin existe et il est prégnant.
- Ce type de logement n'existe pas sur le territoire de la CdC ; mais à ce jour elle n'en a pas la compétence, laquelle est du ressort de l'Etat, du Département, voire des communes qui détiennent la clause de compétence générale.
- Il y a très peu de logements de ce type sur le Sud Gironde ; la réponse aux besoins est souvent trouvée auprès des propriétaires de gîtes.
- La création du lieu est généralement aisée et peut être largement subventionnée.
- Le fonctionnement s'avère souvent plus problématique et nécessite des moyens humains importants en termes de présence et de disponibilité.
- Il y a des publics très différents : jeunes mineurs, femmes battues, locataires expulsés, occupants d'une maison détruite par le feu ou devenue temporairement inhabitable, etc..
- Le temps d'hébergement doit être le plus court possible, et l'action à mener doit déboucher sur une solution de logement pérenne.
- Ce public est souvent confronté à un problème de mobilité.

Ces diverses problématiques induisent la nécessité de l'engagement d'associations spécialisées dans ce domaine, et des travailleurs sociaux ayant la capacité de gérer l'accueil des personnes à héberger, la relation avec le propriétaire, le cadrage de l'accompagnement et la recherche de la solution pérenne de sortie. A défaut un engagement important des élus est indispensable.

Les partenaires à privilégier s'avèrent être le Département pour le financement des travaux, et la CdC pour conventionner avec des structures spécialisées dans la gestion de ce type d'accueil. Même si la commune perd la main sur la gestion du logement, il est important que celle-ci soit confiée à des professionnels rompus à l'accueil de ce type de public et à la recherche des solutions de sortie.

Les intervenants attirent ensuite l'attention du conseil sur :

- Le choix de l'emplacement ; il est préférable de privilégier un cœur de village afin d'éviter le sentiment d'éloignement et de relégation.
- Le logement doit correspondre aux normes d'accessibilité.
- Les possibles complications liées à l'usage mixte de l'immeuble.

Toutefois, ils trouvent le projet de la commune intéressant, et pensent qu'il peut servir de déclencheur pour que la CdC soutienne la création de ce type de logement, ne serait-ce que pour répondre aux besoins de son territoire.

Projet de halte jacquaire : P. WOLF et B. PLAT font part de leur visite sur le site de Pondaurat. Cette halte est installée dans le cœur historique de la commune à côté de l'église Saint Antoine. Elle est gérée par des bénévoles par le biais d'une association créée à cet effet. Elle est ouverte d'Avril à Octobre avec une permanence de quotidienne de 15 à 19H. Elle propose 6 couchages, mais le taux d'occupation est faible, moins de 200 nuitées par an, ce qui génère un fonctionnement déficitaire et nécessite le subventionnement de la commune. Après débat, le conseil considère que l'offre existante sur le territoire est largement suffisante et que la gestion de l'accueil s'avère trop lourde.

Ouverture de crédits pour reversement à la CdC : Cette ouverture de crédits concerne les recettes de taxe d'aménagement perçues en 2020, au titre des autorisations d'urbanisme délivrées sur la ZAE Ecopôle, et que, par délibération du 21 mars 2014, la commune s'est engagée à reverser à la CdC. Le montant de ces recettes est de 16 303,76 €. Le conseil valide cette ouverture de crédits.

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (entrée d'un membre, sortie d'un membre) : les communes membres sont appelées à valider la modification des statuts résultant de l'évolution de la composition du syndicat. La CdC du Sud Gironde qui représentait l'ex commune de Castillon de Castets au titre de l'assainissement non collectif quitte le syndicat. Par ailleurs Val de Garonne Agglomération ayant pris la compétence Eau et Assainissement entre au syndicat en représentation de la commune de Jusix. Le conseil approuve cette modification des statuts portant sur les membres du syndicat.

Point sur le CCAS : le CCAS est composé de 9 membres :

- Le maire qui en est le président
- 4 membres issus du conseil municipal : Clara BIELLMANN - Sandrine VAYSSE – Patricia WOLF - Bernard PLAT
- 4 membres extérieurs au conseil et désignés par le maire :
 - o Hélène CLERDAN, représentante des associations de retraités et des personnes âgées.
 - o Mathilde DUPONT : représentante des associations familiales
 - o Véronique EVRARD, représentante des associations de personnes handicapées
 - o Isabelle VIGNAU, représentante des associations pour l'insertion et la lutte contre l'exclusion.

Point sur les projets de travaux :

Presbytère : la subvention DSIL a été accordée par l'Etat, mais sur la base de 50% du montant des travaux au lieu des 80%, initialement annoncés. Le montant de l'aide sera de 18 516,14 € ; le montant sollicité était de 29 626,40€. Par ailleurs des derniers devis reçus - menuiseries et maçonnerie - portent le montant des travaux à 56 038€ ht.

Aussi le conseil décide solliciter la subvention DETR et d'adopter le plan de financement suivant :

| | Dépenses | | Recettes |
|------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
| Travaux HT | 45 328,87 | Subvention DSIL accordée | 37 731,14 |
| TVA | 15 092,45 | DETR | 15 625,00 |
| | | Autofinancement | 14 254,44 |
| TTC | 48 636,04 | Total | 48 636,04 |

Salle Communale : le conseil décide de solliciter également la DETR pour ce projet et d'adopter le plan de financement ci-après :

| | Dépenses | | Recettes |
|------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
| Travaux HT | 75 462,28 | Subvention DSIL accordée | 18 516,50 |
| | | Autofinancement | 37 198,59 |
| TTC | 90 554,73 | Total | 90 554,73 |

Gironde Numérique - Accès à l'espace de stockage de Gironde Numérique : Gaël NGUYEN expose qu'il n'est pas souhaitable de déposer directement les données destinées à être partagées sur cet espace, mais qu'il est préférable de les stocker localement sur un serveur. La sauvegarde est ensuite automatiquement faite quotidiennement vers le data center de Gironde Numérique. Cette prestation est incluse dans le partenariat conclu avec les CdC.

Adressage : E. GIL propose de solliciter un rdv avec les services de La Poste en vue d'une présentation de la méthodologie et des différents niveaux de prestation que propose cet organisme. Il est convenu qu'en fonction de leur disponibilité, participeront à cette réunion : E. GIL, P. WOLF, B. LAGOUÉYTE, S. DZIURA, B. PLAT, G. NGUYEN, M. LATRILLE, G. GAY.

Adhésion au service de TéléAlerte de GEDICOM : ce service proposé par l'intermédiaire de la CdC permet d'alerter les populations de risques imminents (inondations - tempêtes....) par différents moyens : téléphone, mail, sms...Le montant annoncé de la cotisation annuelle est d'environ 250.00 €. Dans l'attente de précisions sur le fonctionnement et la tarification réelle, le conseil donne un accord de principe pour adhérer à ce service.

Convention avec le SIPHEM : le maire expose que le SIVOS souhaite lancer un programme de travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires. Dans le cadre de ce projet, il a sollicité les services du SIPHEM en

matière d'ingénierie et de montage des dossiers. Or si les communes sont adhérentes au SIPHEM via la CdC, le SIVOS ne l'est pas. Aussi afin de pouvoir bénéficier des compétences de cet organisme, le SIVOS demande à chacune de ses trois communes membres de conventionner directement avec le SIPHEM. Les charges éventuelles afférentes à cette prestation seront toutefois prises en charge par le SIVOS. Le conseil autorise le maire à signer cette convention.

La séance est levée à 23 h 15.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2021

Excusée : S. VAYSSE

Secrétaire de séance : F. ROUSSET

Approbation du compte rendu de la réunion du 9 Février 2021 : ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

Comptes Administratifs 2021 du Budget Principal et du Budget Annexe Multiple Rural :

Le maire présente les comptes administratifs desquels ressortent les résultats suivants :

| Budget principal | Fonctionnement | Investissement |
|-------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Dépenses | 239 573,34 | 161 410,31 |
| Recettes | 328 546,54 | 179 374,73 |
| Résultat de l'exercice | 88 973,20 | 17 964,42 |
| Report N-1 | 132 873,11 | -37 656,19 |
| Résultat cumulé | Excédent 221 846,31 | Déficit -19 691,77 |
| Résultat de clôture | | 202 154,54 |
| Reste à réaliser | | 23 394,32 |
| Excédent à reporter | | 178 760,22 |

La section de fonctionnement de l'exercice dégage un excédent de 88 973, 20 €, alors qu'il est habituellement compris entre 60 et 70 000 €. Cela est dû principalement au montant exceptionnel de la dotation provenant des droits de mutation.

| Budget annexe Multiple Rural | Fonctionnement | Investissement |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Dépenses | 0.00 | 0.00 |
| Recettes | 4 800.00 | 0.00 |
| Résultat de l'exercice | 4 800.00 | 0.00 |
| Report N-1 | 14 184.54 | 0.00 |
| Résultat cumulé | 18 984.54 | 0.00 |
| Résultat de clôture | | 18 984.54 |
| Excédent à reporter | | 18 984.54 |

Approbation des Comptes de Gestion 2021 du Trésor Public (BP et BA multiple rural) : Les Comptes de Gestion établis par la Comptable du Trésor présentant des résultats identiques à ceux des comptes administratifs, le maire propose de les soumettre au vote; ces Comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Vote des Comptes Administratifs 2021 (BP et BA) : Le maire demande s'il y a des questions concernant les Comptes Administratifs. Puis il cède la présidence de l'Assemblée au doyen d'âge et quitte la salle. Gérard GAY fait procéder au vote; les Comptes Administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats : Le conseil valide l'affectation des excédents à reporter dans les Budgets 2021, soit 178 760,22 pour le Budget Principal et 18 984,54 pour le Budget Annexe.

Vote des Subventions aux Associations : Le conseil décide de prévoir au Budget 2021 la reconduction des subventions de 800 € à l'ACCA et au Comité des Fêtes et de 50 € à la FNACA. Comme en 2020, aucune subvention n'est prévue pour l'Association MSTL qui est en sommeil. Enfin la subvention à la Banque Alimentaire qui était versée par la Commune, le sera désormais par le CCAS, une subvention de 500 € est prévue pour le CCAS.

Procédure de reprise des concessions au cimetière communal : Lors des visites effectuées début novembre et début mars, il est apparu que plusieurs concessions semblent ne plus être entretenues. Le maire fait un rappel de la procédure permettant la reprise par la commune des concessions qui s'avèreraient en état d'abandon. Compte tenu des vérifications à effectuer au préalable, la procédure pourrait être lancée en juillet. Le conseil valide la démarche et autorise le maire à mener cette opération.

Adressage : La commune de Fontet s'apprête à finaliser la renumérotation des adresses de sa commune. Elle sollicite une délibération de notre commune afin de valider la dénomination attribuée aux voies mitoyennes aux deux communes. Compte tenu des incidences possibles tant sur les adresses des habitants de Loupiac riverains de ces voies mitoyennes, mais aussi sur les communes limitrophes desservies par les mêmes voies, le conseil ne s'estime pas suffisamment informé du sujet et demande que la décision soit reportée après la tenue d'une réunion d'information et de travail avec la commune de Fontet et les services de La Poste.

Prise de compétence « Mobilité » par les CdC - Présentation des hypothèses - Position du Conseil Municipal : La loi « LOM » prévoit que les Communauté de Communes se positionnent avant le 31 Mars sur la prise de la compétence « Mobilité » qui est actuellement détenue par les Régions. Cette compétence englobe plusieurs modes de transport terrestre « locaux » actuels ou à créer : ligne régulière de bus, transport scolaire, transport à la demande, voie cyclable, etc... Les CdC peuvent prendre la compétence soit en totalité, soit partiellement en laissant l'autre partie à la Région ; elles peuvent également la transférer à une structure compétente sur un territoire plus large - Pôle Territorial par exemple - ou en déléguer l'exercice à des structures dédiées telles que des syndicats. En prenant cette compétence et sous réserve de création de ligne régulière desservant les différents pôles de leur territoire, les CdC, afin de financer le service, peuvent lever la taxe « mobilité » auprès des employeurs publics ou privés de plus de 11 salariés.

Une étude menée au niveau des cinq CdC du Sud Gironde précise les recettes possibles pour chaque collectivité et souligne l'intérêt de créer des liaisons avec les pôles économiques voisins que sont l'agglomération de Marmande et la métropole bordelaise.

Notre CDC devant se prononcer sur le sujet ce jeudi 25 mars, le maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal. Après débat, le conseil considère qu'il est souhaitable que cette compétence soit prise dans sa globalité afin que notre territoire préserve sa capacité de décision en fonction de ses besoins, sans être totalement dépendant des choix faits en « haut lieu ».

Informations/Questions Diverses :

- Réfection du terrain du stade (proposition du Club utilisateur).

Le maire expose que le Football Club du Pays d'Auros, issu de la fusion des clubs de Pondaurat, Auros et Savignac, et actuel utilisateur du terrain du stade de Loupiac, souhaite en rénover la pelouse. Le club sollicite la commune pour accord et pour la fourniture du sable nécessaire, sable qui pourrait être fourni dans le cadre des accords existants entre les Granulats d'Aquitaine et les communes du site d'extraction. Le club prendrait en charge tous les autres besoins liés à cette opération, ainsi que le suivi en découlant, notamment arrosage et tonte.

La mise à disposition du terrain étant actuellement régie par une convention entre les communes de Pondaurat et de Loupiac, le conseil municipal donne un accord de principe, mais sollicite un engagement écrit de la commune de Pondaurat étayant les engagements du club sur les travaux pris en charge pour cette opération, et demande que la convention existante soit actualisée avant le début de la saison 2021/2022.

Prochaine réunion : elle est fixée au Mardi 13 Avril et sera principalement consacrée au vote du budget. La séance est levée à 22 h 25.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2021

Excusé : G. NGUYEN

Secrétaire de séance : B. PLAT

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 Mars 2021 : Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

Vote des taux des taxes locales : Le maire rappelle que les taxes directes locales sont la seule recette sur laquelle la commune a la possibilité d'agir. La taxe d'habitation étant maintenant supprimée, pour partie auprès des contribuables, et en totalité en tant que ressource communale, fait l'objet pour les communes d'une compensation provenant de la part de taxe foncière perçue auparavant par le département.

Cette compensation est calculée en ajoutant les taux appliqués en 2020 par la commune et par le département, soit respectivement 18,50% et 17,46%. Le taux proposé ressort donc à 35,96%. Pour que le niveau de la recette communale soit maintenu, le résultat obtenu fait ensuite l'objet d'un abondement ou d'une réfaction, afin que le produit soit égal à celui qu'auraient généré les deux taxes (TH et TFB) avant la réforme.

Sur cette base de calcul, le montant prévisionnel attendu est de 108 347 € pour le Foncier Bâti. Il est à noter que cette perte de la taxe d'habitation est compensée par une recette calculée sur l'assiette du Foncier Bâti, et qu'elle évoluera donc selon la même dynamique que celle des bases d'imposition.

Par ailleurs les allocations compensatrices versées par l'Etat au titre des exonérations fixées par la loi, s'élèvent à 5 414€.

Pour ce qui concerne la Taxe sur le Foncier Non Bâti, à taux identique à 2020, la recette serait de 10 576,00 €. Le produit global prévisionnel 2021 serait donc de 124 337€. Au vu de ce montant, des excédents 2020 et des projets de dépenses pour 2021, le conseil, suivant l'avis de la Commission des Finances, décide à l'unanimité :

- de ne pas augmenter la pression fiscale
- de reconduire à l'identique le taux de 57,48% pour le Foncier Non Bâti.
- d'adopter le taux de 35,96% pour le Foncier Bâti.

Ces taux seront communiqués à l'administration fiscale et apparaîtront sur la feuille d'impôts locaux des contribuables au titre de 2021.

Affectation du FDAEC : Le Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes est une subvention attribuée par le département dans le but d'aider les communes à financer des opérations d'investissement. La Gironde reste le seul département à maintenir cette aide, qui est attribuée annuellement à toutes les communes.

Au titre de 2021 la dotation pour notre commune est de 14 794,00 €. Le maire propose de l'affecter aux travaux de rénovation du presbytère ; le conseil municipal valide cette proposition.

Présentation et Vote du Budget Principal et du Budget Annexe Multiple Rural 2021 : Le maire présente les projets de budget 2021, préalablement élaborés en Commission des Finances. Ces budgets sont équilibrés en dépenses et recettes, dans chaque section à :

| | Fonctionnement | Investissement |
|------------------|----------------|----------------|
| Budget annexe | 23 784,54 | 0,00 |
| Budget principal | 471 821,94 | 553 825,84 |

L'encours d'emprunt est de 233 674, 47€, l'annuité 2021 s'élève à 35 306,80 €.

Soumis au vote ces deux budgets prévisionnels sont adoptés à l'unanimité.

Informations/Questions Diverses : logement du presbytère : Le maire informe le conseil que le déménagement de la locataire aura lieu le 15 Avril ; il propose de convenir d'une date de visite du logement afin de finaliser la décision concernant les travaux de rénovation et de réaménagement de cet immeuble. Michel LATRILLE félicite les membres du CCAS pour la bienveillante efficacité avec laquelle ils ont mené cette opération, permettant ainsi à Madame TAUZIN de trouver un logement plus adapté à ses besoins.

La séance est levée à 22 h 10.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2021

Présents : Tous

Secrétaire de séance : Béatrice LAGOUEYTE

Approbation du compte rendu de la réunion du 13 Avril 2021 : Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

Préparation des élections : Organisation du bureau de vote – Horaires des présences – mesures sanitaires pour les personnes tenant le bureau de vote) : Les élections régionales et départementales auront lieu concomitamment les 20 et 27 juin, de 8H00 à 18H00. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre 2 bureaux de vote distincts et de les aménager dans le respect des mesures sanitaires.

Au vu de ces impératifs il est décidé d'installer les bureaux de vote à la salle Paul Cabannes. Le maire précise les modalités de vaccination prioritaire dont peuvent bénéficier les personnes amenées à tenir le bureau de vote ; à défaut de vaccination, elles devront être en mesure de présenter un test PCR négatif de moins de 48 heures.

Modification des statuts de la CdC pour la prise de compétence « MOBILITE » : La Communauté de Communes a pris la compétence « mobilité » lors de sa séance du 25 mars dernier. Cela entraîne la modification de ses statuts, modification qui doit être approuvée par les communes membres. Après rappel par le maire de l'intérêt de cette nouvelle compétence pour le territoire, le conseil approuve la modification des statuts de la CdC, confirmant ainsi l'avis favorable qu'il avait émis dans sa séance du 23 mars.

Dossier CRRTE (Contrat Rural de Relance et de Transition Energétique) : Ce contrat entre l'Etat et les collectivités, vise à relancer l'économie par des actions en faveur de l'aménagement du cadre de vie et de la transition énergétique.

Ces contrats sont conclus pour une durée de 5 ans, Les Communautés de Communes ont en charge le recensement et la centralisation des projets des communes de leur territoire,

Le délai de réponse contraint ne permet pas de réaliser d'étude préalable technique et financière de faisabilité des projets, mais il y aura possibilité en cours de contrat d'en faire évoluer le contenu - modification, rajout ou suppression.

Après échange sur les enjeux, le conseil décide de proposer les projets suivants : effacement des réseaux dans le bourg - création d'un espace extérieur intergénérationnel - actions en faveur des énergies renouvelables et de la récupération des eaux de pluie - création d'un cercle- liaison douce cyclable vers La Réole.

Informations/Questions Diverses :

Demande de location estivale du logement du presbytère (MNS piscine de La Réole) : Ce sujet est retiré de l'ordre du jour, la demande n'étant plus d'actualité.

Rencontre avec TOOPI Organics : Cette jeune entreprise, implantée sur la zone Ecopole est en pleine expansion ; Si elle n'a pas encore l'autorisation de commercialiser ses produits, elle peut proposer des actions de partenariat portant sur l'installation d'urinoirs et ou sur l'élaboration d'un plan de fertilisation des espaces verts.

Même si la commune a peu de besoin en la matière, un échange et une collaboration avec une entreprise innovante installée sur son territoire, reste une démarche positive pour la collectivité.

Réfection du terrain du stade : Les travaux ont pris du retard en raison des conditions météorologiques. Il est rappelé que cette réfection est totalement prise en charge par le club utilisateur.

Moyens d'alerte de la population : La commune a souscrit au service de la Sté GEDICOM dans le cadre d'un contrat groupé avec la CdC. Il va être maintenant nécessaire de constituer la base de renseignements permettant d'informer les habitants de tout évènement ou alerte pouvant les concerner.

Défibrillateur : L'installation de ce type d'appareil a déjà été évoquée au sein du conseil. Un achat groupé via la CdC est en projet.

La séance est levée à 21 h 50

LES INFOS PRATIQUES

| | | |
|--|--|---|
| <p style="text-align: center;">MAIRIE</p> <p>Mardi de 15h30 à 18h00 Samedi de 9h00 à 11h30</p> <p>mairie@loupiacdelareole.fr</p> <p>www.loupiacdelareole.fr</p> | <p style="text-align: center;">ECOLES</p> <p>Fontet ☎ 05.56.71.03.63 Hure ☎ 05.56.61.10.00 Loupiac ☎ 05.56.61.14.99</p> <p>Inscriptions, Renseignements Transport, cantine et accueil périscolaire</p> <p>contactsivos@orange.fr</p> | <p style="text-align: center;">BIBLIOTHEQUE</p> <p>Mardi de 14h30 à 18h00 Samedi de 9h30 à 12h00</p> <p>☎ 05.56.61.40.96</p> <p>bibliotheque@loupiacdelareole.fr</p> |
| <p>TRANSPORT SCOLAIRE Collège et Lycée SIVU du REOLAIS</p> <p>81, rue A. Caduc – La Réole ☎ 05.56.61.02.60</p> <p>www.sivudureolais.fr</p> | <p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES</p> <p>81, rue A. Caduc – La Réole ☎ 05.56.71.71.55</p> <p>www.reolaisensudgironde.fr</p> | <p style="text-align: center;">MISSION LOCALE Sud Gironde</p> <p>Antenne de La Réole 10, rue des Jacobins – La Réole ☎ 05.56.71.23.43</p> |
| <p style="text-align: center;">REGIE D'ELECTRICITE</p> <p>ZA du Bois Majou - Aillas ☎ 05.56.71.04.50</p> | <p style="text-align: center;">VEOLIA EAU</p> <p>3, Bonin Sud – Loupiac de la Réole ☎ 05.61.80.09.02</p> | <p style="text-align: center;">Syndicat Eau et Assainissement</p> <p>3, Bonin Sud – Loupiac de la Réole ☎ 05.56.71.83.94</p> |
| <p style="text-align: center;">SIPHEM</p> <p>Maison de l'Habitat et de l'Energie</p> <p>47 av. du Général de Gaulle Gironde Sur Dropt ☎ 05.56.61.20.75</p> <p>www.siphem.fr</p> | <p style="text-align: center;">ECOLE DE MUSIQUE</p> <p>11, rue des Menuts – La Réole ☎ 05.56.71.05.50</p> <p>ecolemusique@reolaisensudgironde.fr</p> <p>-----</p> <p style="text-align: center;">CENTRE DE LOISIRS</p> <p>Chemin de Peyrefitte – La Réole ☎ 05.56.61.03.59</p> <p>alsh-lareole@reolaisensudgironde.fr</p> <p>-----</p> <p style="text-align: center;">MAISON de la PETITE ENFANCE</p> <p>Multi Accueil</p> <p>Lieu Accueil Enfants Parents ☎ 05.56.61.21.31</p> <p>ram.lareole@reolaisensudgironde.fr</p> <p>-----</p> <p style="text-align: center;">Accueil de service public (CAF, CARSAT...)</p> <p>Dans les locaux de la Communauté de Communes</p> <p>81, rue A. Caduc – La Réole Le mercredi ☎ 05.56.71.71.55</p> | <p style="text-align: center;">CLIC</p> <p>Comité Local d'Information et de Coordination</p> <p>Centre Hospitalier de La Réole</p> <p>☎ 05.56.61.53.10</p> |
| <p>USTOM - Ordures Ménagères</p> <p>☎ 05.56.61.46.27</p> <p>contact@ustom33.org</p> <p>www.ustom33.org</p> <p>Demande de bac ou Remplacement Adressez-vous à la Mairie</p> <p>-----</p> <p style="text-align: center;">--</p> <p style="text-align: center;">DECHETTERIE</p> <p>Rue A. Citroën – La Réole Du mardi au samedi ☎ 05.56.71.27.17</p> | <p style="text-align: center;">L'infos'Jeunes</p> <p>Point Rencontre Jeunes Rue des Jacobins – La Réole ☎ 06.15.25.65.46</p> <p>infojeunes@reolaisensudgironde.fr</p> <p style="text-align: center;">┌</p> <p>-----</p> <p style="text-align: center;">ESPACE ADO'S</p> <p>9 rue des Jacobins - La Réole Tous les mercredis et les vacances scolaires ☎ 06.32.93.07.11</p> <p>espaceados@reolaisensudgironde.fr</p> | |